

Séance du :

11/11/2023

Date de la convocation :
30 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2023 _ 45	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt trois et le onze novembre à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-
José - GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

Objet : **Demande de fermeture du camping Municipal du Pontet.**
Autorisation donnée au Maire de défendre la Commune en justice
Désignation de l'avocat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société « Camping Humawaka »,
ses gérants, la SCI LG2I et la Fédération départementale de l'hôtellerie de plein air ont
déposé une requête en annulation demandant la fermeture du Camping Municipal du
Pontet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la suite à donner à
cette affaire.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **De CHARGER Maître LOPASSO Patrick**, Cabinet IN EXTENSO Avocats 17 avenue
Vauban - 83000 TOULON pour défendre la commune dans cette affaire,

- **D'AUTORISER le Maire à défendre la Commune en justice** dans le cadre de
cette affaire.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 14 NOV. 2023
et publication le: 14 NOV. 2023

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

